

L'EMPLOI JE VEUX SAVOIR !

COMPRENDRE
LE MARCHÉ
DU TRAVAIL
WALLON EN
11 QUESTIONS



EDITION 2020



Cette 7^e édition de «L'EMPLOI, JE VEUX SAVOIR !» a pour vocation de vous donner une vision globale de la situation du marché du travail en Wallonie.

Sur le site de l'**Union Wallonne des Entreprises** et du **Wallomètre**, vous pouvez **commander** ou **télécharger** «L'EMPLOI, JE VEUX SAVOIR !» 2020

Vous trouverez également :

- des **actualisations** des chiffres et graphiques ;
- un espace pour **poser vos questions** sur les entreprises wallonnes ;
- des **sites web utiles** pour poursuivre la réflexion.

www.uwe.be

www.uwe.be/je-veux-savoir/

www.wallometre.be



**L'EMPLOI
JE VEUX SAVOIR !**

• Rédaction :

Pierre ELIAS (pierre.elias@uwe.be)

Pôle Compétences, UWE

© UWE 2020



Table des matières

❖ LE MARCHÉ DU TRAVAIL WALLON EN 11 QUESTIONS

1. Que font les Wallons ?	6
2. Le marché du travail wallon est-il équilibré ?	8
3. Combien de personnes travaillent en Wallonie ?	10
4. Où travaillent les Wallons ?	12
5. Dans quels secteurs travaillent les Wallons ?	14
6. Quel est le taux de chômage en Wallonie ?	16
7. Le chômage wallon est-il structurel ou conjoncturel ?	18
8. Quel est le taux de chômage des jeunes en Wallonie ?	20
9. Qu'est-ce que l'inactivité ?	22
10. Un diplôme facilite-t-il l'accès à l'emploi ?	24
11. Où la demande d'emploi est-elle la plus forte ?	26

❖ Chiffres clés et synthèse	28
-----------------------------------	----

❖ ANNEXES	30
-----------------	----

Préface

Comprendre le marché du travail wallon peut s'avérer être un exercice complexe. De nombreuses statistiques coexistent et les concepts sur lesquels elles sont bâties peuvent sembler obscurs.

Cette septième édition de «**L'EMPLOI, JE VEUX SAVOIR !**» vise à donner rapidement au lecteur une vue d'ensemble de la situation du marché du travail en Wallonie. Les concepts importants y seront expliqués et illustrés. Les situations wallonne et européenne seront régulièrement comparées afin de mettre en perspective les enjeux auxquels la Wallonie est confrontée.

Précis, sans excès technique toutefois, ce livret est accessible aux élèves du secondaire, mais s'adresse plus largement à toute personne désirant compléter ou approfondir ses connaissances sur le marché du travail wallon.



L'EMPLOI
JE VEUX SAVOIR !



Que font les wallons ?

Pour comprendre le marché du travail en Wallonie, il faut commencer par répartir ses 3,6 millions d'habitants en différentes catégories. Tout d'abord, il convient d'isoler les personnes qui sont par nature en dehors du marché du travail : les jeunes (-20 ans) et les personnes âgées (+65 ans). Les premiers sont dans leur grande majorité aux études (la scolarité étant obligatoire jusqu'à 18 ans), la plupart des seconds à la retraite (l'âge légal de la pension étant 65 ans). Le reste de la population est appelé «**la population en âge de travailler**» et représente 58% de la population totale.

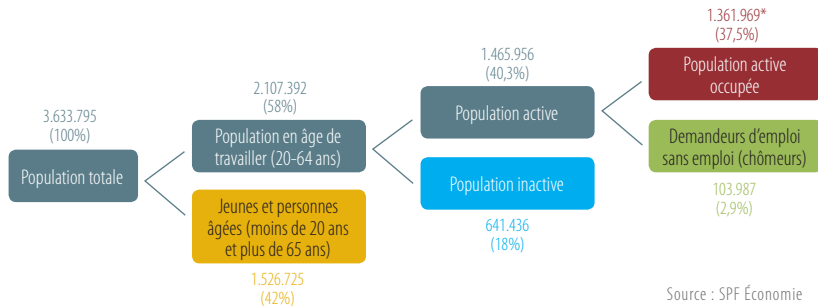
Cette population peut être décomposée en deux catégories : les «actifs» et les «inactifs». Les actifs sont les personnes qui occupent un emploi ou n'en ont pas et en recherchent un activement (respectivement en rouge et en vert dans le graphique ci-contre). Les inactifs sont les personnes en âge de travailler qui ne recherchent pas un emploi pour différentes raisons (en turquoise dans le graphique ci-contre). Certaines de ces raisons sont claires (maladie, handicap, préretraite...), d'autres sont plus floues (démotivation, recherche passive d'un travail...).

On peut isoler les **actifs occupés** (les gens qui ont un emploi, soit 37,5% de la population) et les **chômeurs** (les actifs sans emploi qui cherchent activement un emploi, soit 2,9% de la population totale ou 7,1% de la population active). La somme de ces deux catégories de personnes constitue la «**population active**», soit la population qui participe ou désire participer au marché du travail et représente 40,3% de la population totale wallonne.

**37,5% des Wallons
ont un emploi**

Répartition de la population wallonne en 2019

(nombre de personnes et % de la population totale)



*Ce chiffre ne reprend donc pas les travailleurs wallons âgés de moins de 20 ans. Ceci explique les légères différences avec certains chiffres repris plus loin.



Le marché du travail wallon est-il équilibré ?

La Wallonie dispose actuellement d'un atout majeur : la **jeunesse de sa population**. En effet, 23% des wallons avaient moins de 20 ans en 2019 contre 20% en Europe. Ceux-ci, une fois leur formation terminée disposeront des atouts menant à l'innovation, la création d'activités et la production de ressources. Ils contribueront ainsi à la triple transition économique, environnementale et sociale de la région.

Cependant, cet élément ne suffit pas à assurer l'équilibre du marché du travail. En effet, aujourd'hui **trop peu de Wallons occupent un emploi**. À titre de comparaison, alors que 38% des Wallons avaient un emploi en 2019, ce chiffre atteignait 43% en moyenne dans la Zone Euro et 48% en Allemagne, une des économies les plus performantes de la Zone Euro.

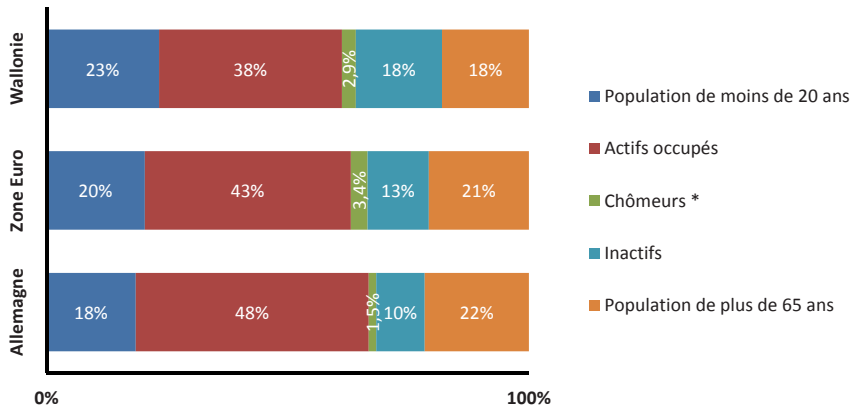
En comparaison avec l'Allemagne, la Wallonie affiche donc une **proportion importante de demandeurs d'emploi** (2,9% contre 1,5% de la population totale) **et d'inactifs** (18% contre 10% de la population totale).

En d'autres termes, les Wallons en âge de travailler sont **troués du marché de l'emploi**.

**38% des Wallons
ont un emploi
contre 43% des
européens**

Répartition de la population selon l'âge et la situation sur le marché du travail

(données pour 2019)



Sources : SPF Économie et Eurostat – Calculs : UWE

***Note :** le nombre de demandeurs d'emploi est ici rapporté sur l'ensemble de la population. Il ne constitue donc pas un «taux de chômage» qui rapporte lui le nombre de demandeurs d'emploi sur la population active (actifs occupés + demandeurs d'emploi).



Combien de personnes travaillent en Wallonie ?

En 2019, le **taux d'emploi** en Wallonie, soit la proportion d'actifs occupés dans la population en âge de travailler, s'établissait à 64,6%. C'est moins que la moyenne de la Zone Euro qui s'élevait la même année à 72,6%. Mais combien d'emplois se cachent derrière ce pourcentage ?

On dénombrait en 2018 en Wallonie près de 1,28 million d'emplois. **La plupart des emplois étaient des emplois salariés ou fonctionnaires (81%)**. Près d'un Wallon sur cinq était indépendant. 21% des emplois étaient situés dans le secteur public et 56% dans les entreprises privées. Celles-ci restent donc les plus grandes pourvoyeuses d'emplois de la région.

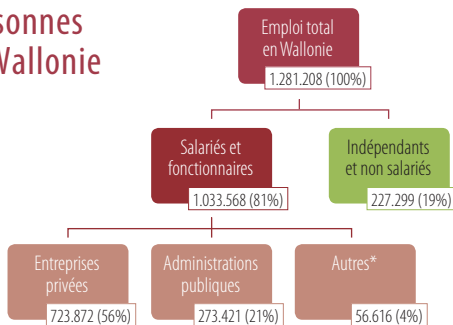
Deux tiers des emplois wallons étaient situés dans les deux grandes provinces, soit 35% dans le Hainaut et 31% dans la province de Liège. Les trois autres provinces se partageaient le dernier tiers.

Ces chiffres concernent les postes d'emploi situés en Wallonie (emplois intérieurs).

Ils excluent donc les Wallons qui ont un emploi à l'extérieur des frontières régionales. On peut également recenser le **nombre de résidents wallons qui occupent un emploi**, peu importe la localisation de ce dernier (les deux questions précédentes sont basées sur cette définition). Selon ce concept, on dénombrait en 2019 près de 1,38 million de Wallons ayant un emploi. Ce chiffre est supérieur au précédent car de nombreux Wallons travaillent en dehors de la région, et singulièrement à Bruxelles (voir question 4).

56% de l'emploi dans les entreprises privées.

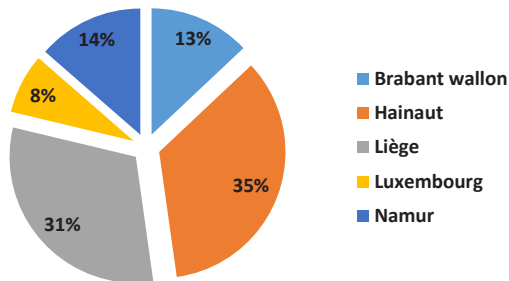
Nombre de personnes employées en Wallonie en 2019 :



Source : ICN - Calculs : UWE

*Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages

Répartition de l'emploi entre les provinces wallonnes



Source : ICN - Calculs : UWE



Où travaillent les Wallons ?

Les résidents wallons ne travaillent pas tous à l'intérieur de leur région. De même, toutes les personnes qui travaillent en Wallonie n'y habitent pas. Ainsi, sur les 1.392.468 résidents wallons⁽¹⁾ qui avaient un emploi en 2019, un peu moins d'1,1 million travaillaient à l'intérieur des frontières régionales, soit 82%. 139.000 (10%) travaillaient à Bruxelles, près de 43.000 (3%) en Flandre et 69.000 (5%) à l'étranger.

À contrario, près de 26.000 résidents bruxellois travaillaient en Wallonie, auxquels s'ajoutaient 29.000 résidents flamands.

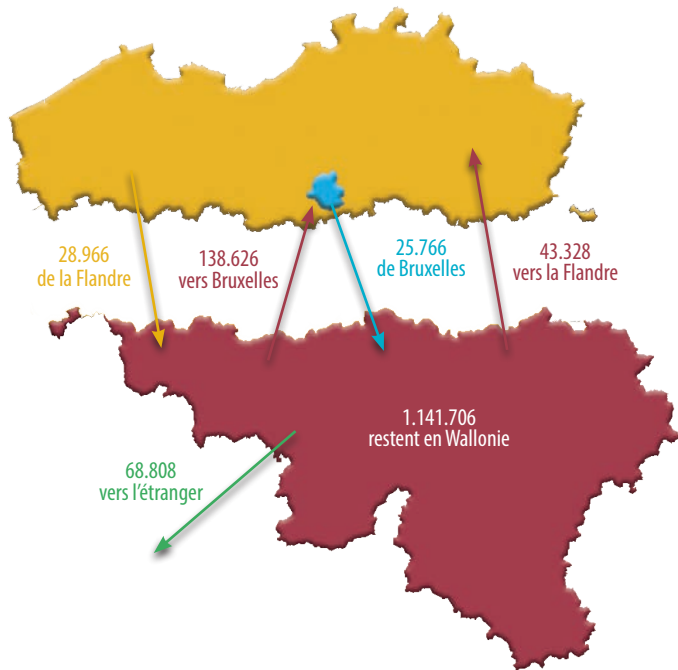
Proportionnellement, **les Wallons ont donc tendance à trouver plus souvent un emploi en dehors de leur région** que leurs compatriotes flamands. En effet, seul 1 flamand sur 10 travaillait en dehors de sa région, pour un rapport d'environ 1 sur 6 à Bruxelles et en Wallonie.

Fait intéressant, il y a près de deux fois plus de Wallons qui travaillent en Flandre que l'inverse. Ce constat s'explique en partie par une plus grande proportion d'entreprises privées et une pénurie de main-d'œuvre au nord du pays ainsi que par un chômage plus élevé en Wallonie.

(1) Les données sont ici basées sur la population âgée de 15 ans et plus, contrairement à la question 1 où elle est restreinte aux 20-64 ans. Ceci explique la différence entre les chiffres.

**18% des
travailleurs wallons
sont employés en
dehors de la région**

Les résidents wallons et leur lieu de travail en 2019





Dans quels secteurs travaillent les Wallons ?

Il est possible de ventiler les emplois wallons entre les différents secteurs d'activité. En Wallonie, c'est le secteur marchand⁽¹⁾ qui fournit la majorité des emplois (65%). En d'autres termes, 35% des emplois wallons sont situés dans le secteur non marchand (administrations publiques, secteur de la santé, éducation et l'action sociale).

À l'intérieur du secteur marchand, les services occupent la majorité des travailleurs (70%), suivis par l'industrie manufacturière (16%) et la construction (10%).

Plus d'un **emploi industriel** sur cinq se situe toujours dans le secteur de l'agroalimentaire, ce qui en fait le premier secteur industriel en termes d'emplois suivi du secteur de la métallurgie. Viennent ensuite la fabrication de produits non métalliques (plastiques, verre, ciment, chaux...) et l'industrie pharmaceutique (11%).

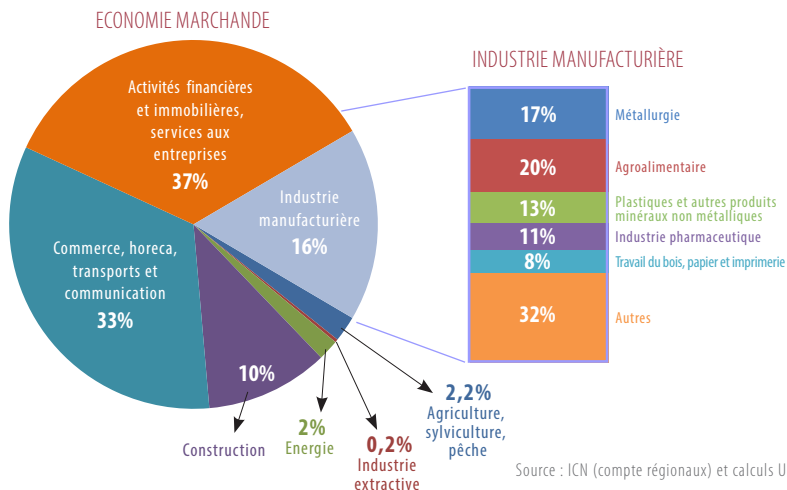
Depuis 15 ans, **le nombre d'emplois a en moyenne augmenté de 1%** par an en Wallonie (soit 178.000 emplois supplémentaires sur la période). Les secteurs où l'emploi a crû le plus rapidement, sont les services marchands et les services non marchands. L'industrie est par contre le seul secteur à perdre des emplois de façon structurelle et plus particulièrement dans la métallurgie.

**L'emploi a crû de
1% en moyenne
chaque année
depuis 15 ans**

(1) Définitions et données détaillées en annexe 4.1.

Emploi total dans le secteur marchand

2018



Taux de croissance réel annuel moyen du nombre d'emplois en Wallonie

	2003-2018	2014-2018 (période de reprise)
Industrie manufacturière	-0,8%	0,2%
Construction	1,0%	-0,3%
Services marchands	1,2%	1,6%
Services publics et éducation	1,5%	1,4%
Total de l'économie	1,0%	1,2%

Source : ICN - Calculs UWE



Quel est le taux de chômage en Wallonie ?

En Wallonie, comme dans d'autres pays, différents taux de chômage sont calculés par les instituts de statistique et reflètent des réalités distinctes. Dans tous les cas, ce ratio rapporte le nombre de chômeurs à la population active, mais la définition de ces populations varie d'une statistique à l'autre.

La méthodologie la plus connue, et la plus solide, est celle développée par le Bureau International du Travail (BIT) qui permet de calculer le «**taux de chômage harmonisé**». Celui-ci est basé sur une enquête menée auprès de la population et est comparable au niveau européen⁽¹⁾. Selon ce concept, est considéré comme «chômeur» tout individu sans emploi, à la recherche active d'un emploi et disponible pour travailler. Le fait qu'un individu touche ou non des allocations de chômage n'importe pas.

Un «**taux de chômage administratif**» est également calculé en Wallonie. Il repose sur des données administratives et est moins restrictif sur le critère de «recherche active d'emploi». Il reprend donc une définition plus large des chômeurs⁽²⁾.

En définitive, le taux de chômage harmonisé wallon se situait légèrement en-dessous de la moyenne européenne en 2019 (7,1% contre 7,4%). Celui-ci reste encore élevé, en particulier par rapport aux économies européennes les plus dynamiques (comme l'Allemagne, l'Autriche, la Suède ou les Pays-Bas).

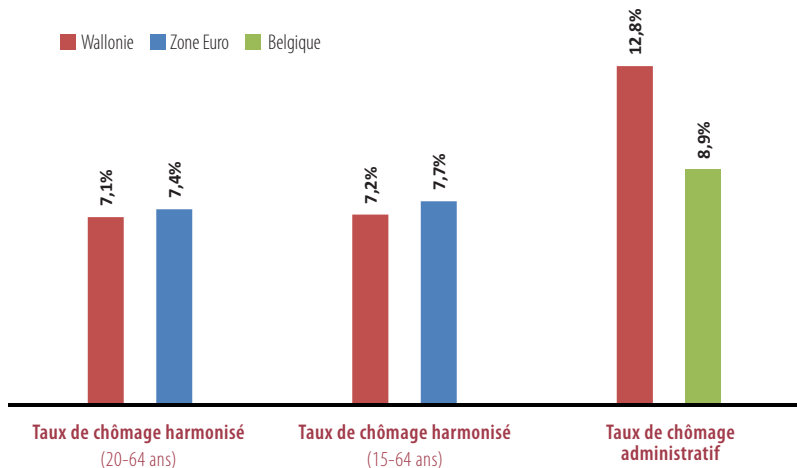
D'autre part, le taux de chômage administratif wallon était également très élevé – 12,8% en 2019 –, loin devant la moyenne nationale. Le problème du chômage en Wallonie est donc particulièrement aigu.

(1) Ces données ont également été utilisées aux questions 1, 2 et 4.

(2) Actuellement, cet indicateur souffre cependant de problèmes méthodologiques importants. Ces chiffres sont donc à utiliser avec précaution (voir annexe 4.2)

**Taux de
chômage en
Wallonie : 7,1%**

Taux de chômage en 2019



Sources : BfP, Eurostat et Forem – Calculs : UWE



Le chômage wallon est-il structurel ou conjoncturel ?

Au cours des 20 dernières années, la Wallonie a affiché un taux de chômage élevé, même pendant les années de croissance économique. Conceptuellement, le chômage peut être décomposé en deux parties : le chômage conjoncturel et le chômage structurel.

Le **chômage conjoncturel** est induit par une contraction ou un ralentissement de l'économie. Ce type de chômage est inévitable et dépend des cycles économiques. Ainsi dans les périodes de mauvaise conjoncture, les entreprises, voyant leurs activités diminuer, réduiront leur demande de main-d'œuvre. À l'inverse, elles l'augmenteront lors des périodes de croissance.

Une part de la composante conjoncturelle du chômage est identifiable comme le montre le graphique ci-contre. En effet, le taux de chômage wallon est corrélé négativement avec la courbe de conjoncture (qui reflète l'état général de l'économie de la région à un moment donné).

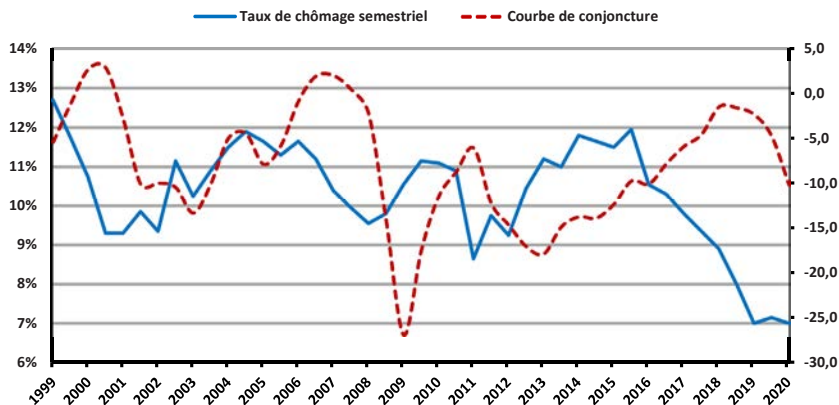
Par contre, le taux de chômage wallon reste invariablement très élevé (évoluant entre 7% et 13%), laissant apparaître un niveau élevé de **chômage structurel**. Cette deuxième composante du chômage est induite non pas par la conjoncture, mais par des facteurs structurels, comme le manque de qualifications des demandeurs d'emploi, une faible mobilité des travailleurs, des pièges à l'emploi⁽¹⁾ trop importants, etc.

En sachant que le taux de chômage minimum d'une économie avancée se situe entre 3% et 5%, le chômage structurel est donc un problème majeur en Wallonie.

**Un chômage
structurel élevé**

(1) Voir annexe 4.4.

Wallonie : taux de chômage et conjoncture



Sources : SPF Économie et BNB - Calculs : UWE

Note : Moyennes semestrielles – 2020 : premier trimestre uniquement (avant la crise du Coronavirus. Le chômage temporaire n'est pas repris dans le taux de chômage).



Quel est le taux de chômage des jeunes en Wallonie ?

La Wallonie affiche un taux de chômage des jeunes élevé. Celui-ci se montait en 2018 à **21,9%** alors que la moyenne européenne s'élevait à moins de 16%. Mais ce chiffre doit être correctement interprété. En effet, il ne signifie pas que 21,9% des jeunes Wallons sont au chômage, mais que 21,9% des jeunes wallons **qui recherchent activement un emploi** sont au chômage. Le dénominateur du ratio, la population active, exclut en effet de nombreux jeunes considérés comme «inactifs», car ils sont, par exemple, aux études.

Bien qu'il se situe loin des records observés ailleurs en Europe (certaines régions d'Italie et de Grèce atteignant des taux proches de 50%), le chômage chez les jeunes wallons reste un enjeu majeur pour la région.

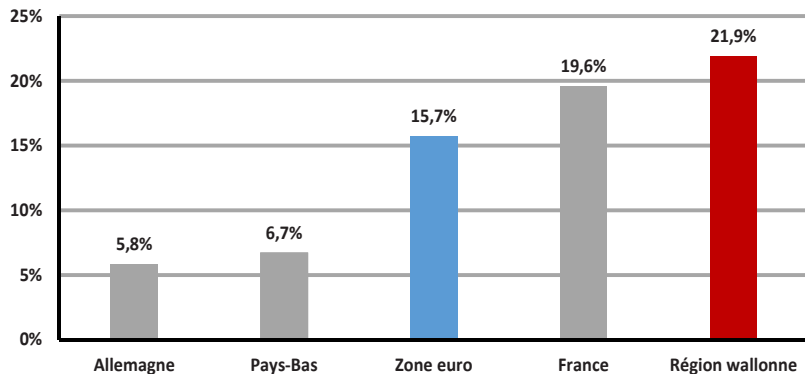
Par ailleurs, en 2019, 14,5% des jeunes wallons de 18 à 24 ans étaient sans emploi et ne participaient ni à la formation ni à l'éducation, contre 8,8% en Flandre. En d'autres termes, **près d'un jeune wallon sur sept était en décrochage complet avec le marché du travail.**

Le décrochage scolaire et le manque de formation sont parmi les principaux facteurs qui expliquent cette situation.

21,9% des jeunes actifs wallons sont sans emploi

Taux de chômage chez les jeunes

(2019 - Taux harmonisés, 15-24 ans)



Source : Eurostat



Qu'est-ce que l'inactivité ?

Un inactif est une personne qui ne travaille pas, ne recherche pas activement un emploi ou n'est pas immédiatement disponible pour travailler. En Wallonie, l'inactivité est un phénomène important car le taux d'activité est relativement bas (69,6% des 20-64 ans contre 78,4% en Europe en 2019).

Plusieurs raisons peuvent pousser un individu à ne pas participer au marché du travail, comme le fait de suivre un enseignement ou une formation (40% des inactifs âgés de 15 à 64 ans étaient dans cette situation). La pension ou la prépension est également une raison souvent invoquée (12%). D'autres personnes ne peuvent pas travailler ou rechercher un emploi pour cause de maladie (18%).

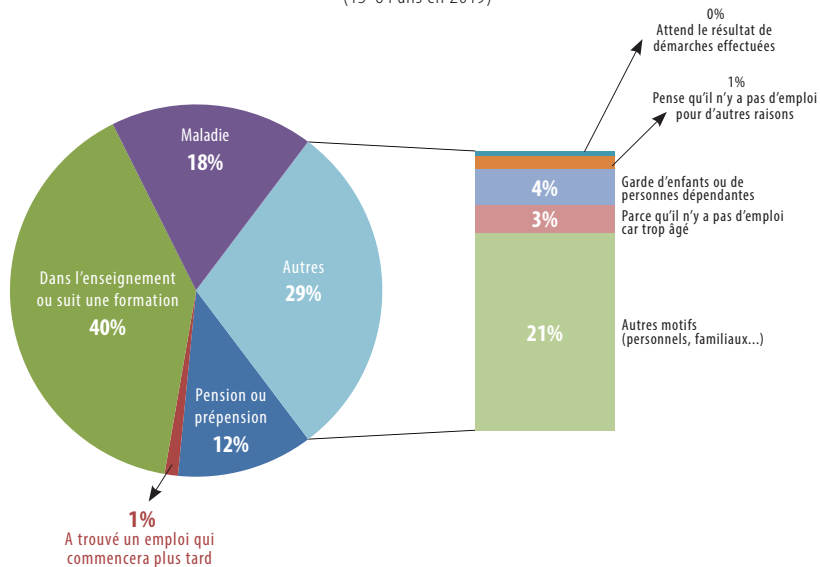
29% des inactifs wallons en âge de travailler invoquent d'autres raisons, davantage liées à un choix de vie ou des a priori sur le marché du travail. Par exemple, 21% des inactifs avançaient des motifs familiaux ou personnels pour expliquer leur non-participation au marché du travail. D'autre part, 3% des inactifs s'estimaient trop âgés pour pouvoir réintégrer le marché de l'emploi. Enfin, 4% des inactifs avançaient la nécessité de garder des enfants ou des personnes dépendantes pour ne pas rechercher un emploi.

En définitive, il y a, en Wallonie, relativement peu d'inactifs qui justifient leur statut par un manque d'emplois sur le marché du travail (4%).

**Peu d'inactifs
pensent qu'il n'y a
pas d'emploi**

Raisons de l'inactivité en Wallonie

(15-64 ans en 2019)



Source : Statbel (Direction Générale Statistique - Statistics Belgium), Enquête sur les Forces de Travail (2019).— Calculs : UWE



Un diplôme facilite-t-il l'accès à l'emploi ?

Sur base des statistiques disponibles, il est possible d'établir un lien très net entre le niveau d'éducation et le taux d'emploi. Ainsi, **les individus qui auront atteint un niveau d'éducation élevé auront plus de facilités à accéder à un emploi.**

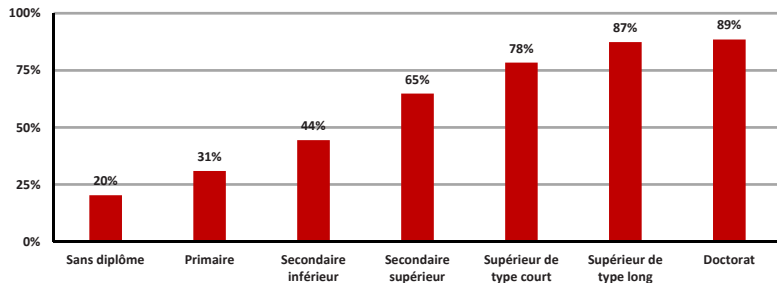
Par exemple, seul 1 wallon sur 2 en âge de travailler et disposant au maximum d'un diplôme du secondaire inférieur avait un emploi en 2019. Ce chiffre passe à près de 65% pour les diplômés du secondaire supérieur et à **87% pour tous les diplômés du supérieur de type long** (hautes écoles et universités). Un tel diplôme offre donc réellement de meilleures perspectives sur le marché de l'emploi.

L'augmentation de la demande de main-d'œuvre très qualifiée est une tendance de fond de notre économie. En effet, le coût du travail étant particulièrement élevé en Belgique, nos entreprises doivent constamment innover et proposer de nouveaux produits pour rester compétitives. Dès lors, elles sont à la recherche de personnel disposant de compétences de plus en plus pointues. Cette tendance est parfaitement illustrée par le second graphique. **Depuis 2005, l'offre d'emploi hautement qualifié n'a cessé de croître en Belgique** et la tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années. En 2030, plus d'un employé sur deux devra disposer d'une qualification élevée. Ce chiffre est par ailleurs largement supérieur à la moyenne européenne qui est attendue à 43% pour la même année.

**Une forte
corrélation existe
entre le niveau
d'éducation
et l'emploi**

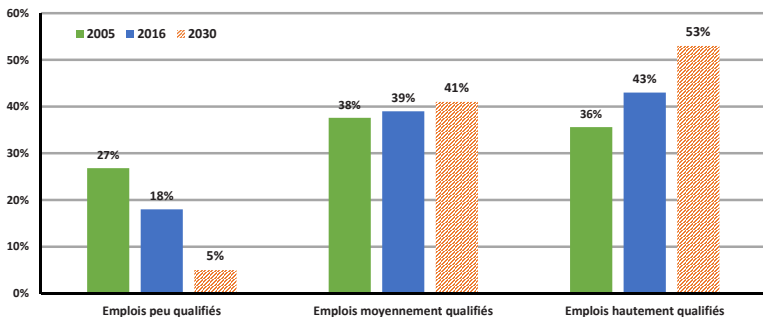
Wallonie : Taux d'emploi en fonction du dernier diplôme obtenu

(2019, 20-64 ans)



Source : SPF-Economie

Répartition des emplois en Belgique par type de qualification demandé



Source : Skills need and supply, European Centre for the Vocational Training (CEDEFOP), 2019



Où la demande d'emploi est-elle la plus forte ?

Pour qu'un marché du travail soit en équilibre, il faut que l'offre de travail (les travailleurs) et la demande de travail (les entreprises) se rencontrent. En d'autres termes, il faut que les employeurs proposent suffisamment d'emplois et que les travailleurs aient les compétences nécessaires pour les occuper.

S'il y a indéniablement un manque au niveau de la demande de travail en Wallonie, il y a également des manquements au niveau de l'offre. Ainsi, un grand nombre de demandeurs d'emploi wallons ne disposent pas de compétences recherchées par les entreprises, comme en atteste le tableau ci-contre. Celui-ci reprend la liste des études qui préparent à une profession pour laquelle il existe une pénurie significative de main-d'œuvre (métiers où les employeurs peinent à trouver des travailleurs qualifiés) pour les années 2020 et 2021. Si l'on retrouve dans cette liste des profils qui requièrent des formations très longues (ingénieurs, médecins...), d'autres nécessitent des formations bien plus courtes.

Si globalement, le niveau des **universités et hautes écoles francophones** est d'excellente qualité, trop peu de jeunes Wallons choisissent aujourd'hui de s'engager dans les filières scientifiques. Ce sont pourtant là des profils particulièrement recherchés par les entreprises wallonnes.

Liste francophone des études qui préparent à une profession pour laquelle il existe une pénurie significative de main-d'œuvre (2020-2021)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PROFESSIONNALISANT	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : BACCALURÉAT ET MASTER
Boucher	Bachelier agrégé de l'enseignement secondaire inférieur : langues germaniques, français, mathématique, sciences (biologie, physique, chimie), sciences humaines (géographie, histoire, sciences sociales), sciences économiques et cours techniques	Études universitaires d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (ancienne agrégation) : langues germaniques, français, mathématique, sciences (biologie, physique, chimie), sciences humaines (géographie, histoire, sciences sociales) et sciences économiques
Climatisation, installations de réfrigération et de chauffage	Instituteur primaire (le cycle complet ou la formation de réorientation pour les instituteurs préscolaires visant à acquérir le titre d'instituteur primaire)	Informatique, peu importe la spécialité
Conducteur de travaux	Enseignement technique supérieur, peu importe la spécialité (e.a. mécanique, électromécanique, électricité, électronique, climatisation, automatisation, chimie...)	Ingénieur civil, peu importe la spécialité
Construction (peu importe la spécialité)	Ergothérapie	Ingénieur industriel, peu importe la spécialité
Cuisinier	Logopédie	Médecine
Dessinateur industriel technique (peu importe la spécialité)	Infirmier, peu importe la spécialité (excepté bachelier-accoucheuse)	Dentisterie
Dessinateur d'architecture	Informatique, peu importe la spécialité	Kinésithérapie et réadaptation
Électricité, installations électriques	Bachelier en comptabilité, marketing, commerce extérieur ou technico-commercial, assurances, management de la logistique	Sciences biomédicales
Électronique	Infirmier	Sciences pharmaceutiques
Infirmier (peu importe la spécialité)	Informatique, peu importe la spécialité	Littérature et langues modernes s'il y a au moins une langue germanique parmi les langues choisies
Informatique		Traduction Fr-Nl / Nl-Fr
Installateur en sanitaire (peu importe la spécialité, e.a. plombier, chauffage central...),		
Mécanique, électromécanique		
Pâtissier - boulanger		
Puériculteur		
Techniques de transformation du métal et constructions métalliques (peu importe la spécialité, e.a. tourneur-ajusteur, ouvrier, tôlier, chaudronnier, conducteur-règleur, tuyautier, soudeur, ...)		
Chimie		
Travail du bois (peu importe la spécialité, e.a. menuisier, charpentier, ...)		
Chauffeur de camion poids lourd		



Chiffres clés et synthèse

Un coup d'œil rapide sur les principaux indicateurs du marché de l'emploi wallon montre d'emblée plusieurs déséquilibres : le taux d'activité est trop faible (69,6%), de même que le taux d'emploi (64,6%). Le taux de chômage est quant à lui trop élevé (7,1%), en particulier chez les jeunes (21,9%).

L'économie wallonne comptait en 2018 plus de 1,28 million d'emplois, en majorité situés dans le secteur marchand (64,8%). Comparé à l'ensemble du pays, le secteur marchand wallon est proportionnellement plus petit. La différence s'explique en réalité principalement par un manque d'emplois dans les entreprises wallonnes. Celles-ci sont trop petites et trop peu nombreuses.

On distingue dans les statistiques de l'emploi, **les emplois situés en Wallonie** (évoqués ci-dessus) et **les résidents wallons occupant un emploi**. Ces derniers sont plus nombreux (110.000 de plus), car beaucoup de wallons travaillent en dehors de leur région, et singulièrement à Bruxelles.

La notion de «chômeur» est par contre assez complexe à définir. Une première approche consiste à recenser toutes les personnes inoccupées qui perçoivent une allocation de l'ONEM (150.000 wallons). Une deuxième statistique reprend toutes les personnes inoccupées qui se sont inscrites dans une des agences pour l'emploi comme le FOREM (203.000 wallons). Enfin, une définition plus «économique» du chômage consiste à identifier les individus qui ne travaillent pas mais sont activement à la recherche d'un emploi et sont disponibles pour travailler (104.000 wallons).

L'EMPLOI, JE VEUX SAVOIR !

Indicateurs principaux - 2019	Wallonie	Zone Euro
Taux d'activité (20-64 ans)	69,6%	78,4%
Taux d'emploi (20-64 ans)	64,6%	72,6%
Taux de chômage (20-64 ans)	7,1%	7,4%
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)	21,9%	15,6%

Emplois en 2018	Wallonie		Belgique	
	#	%	#	%
Secteur marchand	829.964	64,8%	3.346.765	69,5%
Secteur non marchand	451.244	35,2%	1.470.381	30,5%
Entreprises	723.872	56,5%	2.944.742	61,1%
Indépendants	227.299	17,7%	802.946	16,7%
Industrie manufacturière	130.091	10,2%	508.524	10,6%
Services marchands	580.998	45,3%	2.446.526	50,8%
Administrations publiques	273.421	21,3%	884.776	18,4%
Total	1.281.208	100%	4.817.146	100%

Résidents ayant un emploi en 2019	Wallonie		Belgique	
	#	%	#	%
Total	1.392.468	100%	4.832.024	100%

«Chômeurs» en 2019	Wallonie	Belgique
Percevant des allocations de l'ONEM (15 ans et plus)	150.055	391.039
Inscrits comme demandeur d'emploi (15 ans et plus)	203.247	476.145
Recherchant activement un emploi (20-64 ans)	103.987	260.230

Sources : SPF Économie, Eurostat, ONEM et ICN – Calculs : UWE



ANNEXE 1 - Taux de chômage, d'activité et d'emploi par tranche d'âge

WALLONIE		2000		
		15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans
Taux d'activité	Hommes	35,8%	91,7%	53,4%
	Femmes	28,6%	72,3%	29,7%
Taux d'emploi	Hommes	28,2%	84,6%	50,8%
	Femmes	18,7%	63,9%	28,4%
Taux de chômage	Hommes	21,1%	7,7%	4,9%
	Femmes	34,5%	11,6%	nd

BELGIQUE		2000		
		15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans
Taux d'activité	Hommes	38,7%	93,7%	55,0%
	Femmes	31,8%	77,1%	29,2%
Taux d'emploi	Hommes	32,8%	88,9%	53,1%
	Femmes	25,3%	71,0%	28,0%
Taux de chômage	Hommes	15,2%	5,1%	3,4%
	Femmes	20,4%	7,9%	4,2%

et par sexe

2007			2019		
15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans
34,7%	91,5%	57,1%	26,0%	86,0%	64,5%
29,1%	76,5%	39,3%	22,8%	77,7%	52,9%
26,5%	83,6%	54,9%	19,4%	79,3%	61,3%
19,4%	67,7%	37,0%	18,7%	73,2%	50,8%
23,5%	8,6%	3,9%	25,4%	7,8%	4,9%
33,1%	11,5%	5,8%	17,8%	5,7%	3,8%

2007			2019		
15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans	15 à 24 ans	25 à 49 ans	50 à 64 ans
36,1%	93,6%	60,2%	32,5%	89,8%	69,2%
31,6%	80,9%	40,8%	29,5%	81,2%	58,1%
29,9%	87,8%	57,7%	27,3%	85,1%	66,3%
25,0%	74,8%	38,3%	25,8%	77,4%	56,1%
17,1%	6,2%	4,1%	16,0%	5,3%	4,1%
20,9%	7,4%	6,2%	12,3%	4,7%	3,5%



ANNEXE 2 - Emplois par secteurs

WALLONIE	2003		2007		2018	
	#	%	#	%	#	%
SECTEUR PRIMAIRE	25.125	2,3%	21.266	1,8%	19.760	1,5%
Agriculture, sylviculture et pêche	22.626	2,0%	18.872	1,6%	17.878	1,4%
Industries extractives	2.499	0,2%	2.394	0,2%	1.882	0,1%
SECTEUR SECONDAIRE	145.238	13,1%	139.258	11,5%	130.091	10,2%
Fabrication de denrées alimentaires	23.509	2,1%	23.893	2,0%	25.697	2,0%
Fabrication de textiles, cuir et chaussure	5.394	0,5%	3.669	0,3%	2.972	0,2%
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	13.048	1,2%	12.283	1,0%	10.188	0,8%
Cokéfaction et raffinage	7	0,0%	12	0,0%	96	0,0%
Industrie chimique	9.896	0,9%	9.448	0,8%	8.662	0,7%
Industrie pharmaceutique	8.772	0,8%	11.291	0,9%	14.169	1,1%
Fabrication de produits minéraux non métalliques	19.277	1,7%	16.798	1,4%	16.561	1,3%
Métallurgie et produits métalliques	33.377	3,0%	29.277	2,4%	22.362	1,7%
Fabrication de produits informatiques	2.278	0,2%	2.327	0,2%	3.193	0,2%
Fabrication d'équipements électriques	6.177	0,6%	6.100	0,5%	3.778	0,3%
Fabrication de machines et équipements	9.990	0,9%	10.122	0,8%	5.187	0,4%
Fabrication de matériels de transport	6.898	0,6%	6.052	0,5%	6.946	0,5%
Autres industries manufacturières	6.615	0,6%	7.986	0,7%	10.280	0,8%
ÉNERGIE ET EAU	12.452	1,1%	15.119	1,3%	15.853	1,2%
Production et distribution d'électricité et de gaz	5.911	0,5%	6.063	0,5%	5.663	0,4%
Production et distribution d'eau et gestion des déchets	6.541	0,6%	9.056	0,7%	10.190	0,8%
CONSTRUCTION	72.177	6,5%	85.645	7,1%	83.262	6,5%

WALLONIE (suite)	2003		2007		2018	
	#	%	#	%	#	%
SECTEUR TERTIAIRE	487.769	44,1%	534.576	44,2%	580.998	45,3%
Commerce et réparation d'automobiles	152.984	13,8%	159.302	13,2%	162.304	12,7%
Transports et entreposage	68.099	6,2%	65.430	5,4%	63.365	4,9%
Hébergement et restauration	35.685	3,2%	38.957	3,2%	42.670	3,3%
Édition, audiovisuel et diffusion	3.907	0,4%	4.133	0,3%	3.780	0,3%
Télécommunications	5.106	0,5%	7.025	0,6%	4.753	0,4%
Activités informatiques et services d'information	5.349	0,5%	8.112	0,7%	11.178	0,9%
Activités financières et d'assurances	20.717	1,9%	20.040	1,7%	19.347	1,5%
Activités immobilières	5.561	0,5%	6.347	0,5%	7.770	0,6%
Activités juridiques, comptables, et autres	65.695	5,9%	80.826	6,7%	96.164	7,5%
Recherche-développement scientifique	2.563	0,2%	2.486	0,2%	3.526	0,3%
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	7.948	0,7%	8.006	0,7%	9.099	0,7%
Activités de services administratifs et de soutien	55.583	5,0%	81.992	6,8%	105.466	8,2%
Arts, spectacles et activités récréatives	9.919	0,9%	11.139	0,9%	13.070	1,0%
Autres activités de services	29.712	2,7%	31.988	2,6%	33.240	2,6%
Activités des ménages en tant qu'employeur	18.941	1,7%	8.793	0,7%	5.266	0,4%
SECTEUR PUBLIC	363.263	32,8%	412.718	34,1%	451.244	35,2%
Administration publique	126.588	11,4%	135.672	11,2%	135.226	10,6%
Enseignement	104.509	9,4%	115.728	9,6%	125.852	9,8%
Activités pour la santé humaine	80.964	7,3%	90.992	7,5%	104.571	8,2%
Hébergement médico-social et social	51.202	4,6%	70.326	5,8%	85.595	6,7%
TOTAL	1.106.024	100%	1.208.582	100%	1.281.208	100%



ANNEXE 3 - Nombre d'emplois de 1995 à 2018

	WALLONIE				
	Entreprises	Administrations publiques	Indépendants	Autres	Total
1995	514.740	230.697	220.702	75.311	1.041.412
1996	518.255	229.644	221.626	75.423	1.044.874
1997	522.957	227.198	220.650	74.276	1.044.991
1998	537.648	230.847	219.776	73.485	1.061.641
1999	549.631	234.698	218.288	73.131	1.075.657
2000	569.537	236.437	216.302	72.898	1.095.132
2001	581.661	238.443	213.101	71.055	1.104.312
2002	584.747	241.997	209.758	68.757	1.105.275
2003	584.171	242.163	208.658	68.447	1.103.439
2004	595.662	245.614	208.447	71.543	1.121.266
2005	610.417	249.870	208.145	70.645	1.139.077
2006	623.635	253.570	206.752	68.617	1.152.574
2007	641.660	252.382	208.140	66.890	1.169.072
2008	661.335	254.891	210.341	65.599	1.192.166
2009	657.637	262.711	210.636	65.124	1.196.108
2010	668.475	264.702	212.484	62.921	1.208.582
2011	683.767	264.968	214.440	62.040	1.225.215
2012	685.977	264.665	216.927	61.246	1.228.815
2013	681.809	262.737	219.550	57.768	1.221.864
2014	677.165	267.655	220.735	56.952	1.222.507
2015	686.842	267.065	222.618	56.769	1.233.294
2016	698.411	267.463	225.325	57.046	1.248.245
2017	712.977	271.946	225.068	57.510	1.267.501
2018	723.872	273.421	227.299	56.616	1.281.208

*Estimations avant 2003 (données réropolées à partir des comptes régionaux de 2009)

L'EMPLOI, JE VEUX SAVOIR !

BELGIQUE

Entreprises	Administrations publiques	Indépendants	Autres	Total	
2.191.361	717.289	698.272	255.350	3.861.058	1995
2.200.859	713.926	704.431	253.398	3.871.464	1996
2.234.016	709.617	705.692	249.702	3.897.974	1997
2.297.998	717.114	704.973	247.348	3.966.469	1998
2.341.675	728.929	705.050	246.323	4.021.229	1999
2.421.776	733.285	701.880	246.159	4.102.451	2000
2.480.960	740.123	695.841	242.317	4.158.837	2001
2.470.304	754.910	689.069	238.265	4.152.362	2002
2.462.559	765.472	688.816	236.999	4.153.846	2003
2.484.730	778.143	691.709	240.076	4.194.658	2004
2.531.163	792.450	694.607	236.991	4.255.211	2005
2.576.044	800.416	699.061	227.321	4.302.842	2006
2.640.454	807.840	705.709	219.923	4.373.926	2007
2.703.412	818.465	715.693	215.376	4.452.946	2008
2.691.396	843.494	721.964	207.382	4.464.236	2009
2.714.328	850.085	727.545	201.034	4.492.992	2010
2.765.807	853.793	734.971	198.498	4.553.069	2011
2.777.322	854.308	743.099	197.675	4.572.404	2012
2.766.977	855.422	749.958	186.695	4.559.052	2013
2.766.957	870.063	756.223	183.947	4.577.190	2014
2.798.418	869.994	766.255	182.677	4.617.344	2015
2.841.626	871.670	778.456	183.631	4.675.383	2016
2.897.363	880.487	790.244	183.371	4.751.465	2017
2.944.742	884.776	802.946	184.682	4.817.146	2018

Source : ICN - Calculs : UWE



ANNEXE 4 - Quelques infos complémentaires...

4.1. Quelle est la différence entre l'économie marchande et non marchande ?

Du point de vue strict de la théorie économique...

Un bien ou service marchand est un bien ou un service pour lequel il existe un marché, c'est-à-dire un bien ou un service auquel on peut attribuer une valeur monétaire (un prix), qui fluctue en fonction de l'offre et de la demande pour le bien ou le service en question.

Par opposition, un bien ou un service non marchand est un bien ou un service auquel on ne peut pas attribuer de valeur marchande (et donc un prix) et qui ne peut donc faire l'objet d'un échange via un marché. L'exemple typique est celui de l'air qu'on respire.

Dans la pratique...

La notion stricte de bien ou service non marchand a été étendue, de telle manière qu'elle englobe les biens et services publics ou collectifs (la justice, la sécurité, ou encore l'enseignement), même si ces biens ou services pourraient dans une certaine mesure se voir attribuer une valeur marchande et faire l'objet d'un marché.

Dans certains pays, la catégorie des biens et services non marchands est encore plus large et inclut des biens et services considérés d'intérêt public (soins de santé, crèches, etc.). Ces biens et services sont alors complètement ou partiellement soustraits au marché via des mécanismes de subventions. Ces biens et services ne doivent alors plus répondre à une logique de production basée sur la maximisation du profit, comme c'est le cas pour les biens et services marchands. Toutefois, les limites entre les logiques marchande et non marchande sont parfois floues. Prenons le cas de nos hôpitaux, par exemple. Nous considérons qu'ils offrent un service relevant du secteur non marchand, mais on exige toutefois des hôpitaux une rentabilité minimum de leur activité . . .

Au final, il convient de retenir que dans la pratique la frontière entre «biens et services marchands» et «biens et services non marchands» est souvent ténue, pouvant varier selon les pays et les économies. Dès lors, la délimitation entre ces deux types de biens est sanctionnée dans de nombreux pays par des lois ou des conventions ad hoc.

4.2. Différences principales entre les statistiques

Il existe en Belgique plusieurs sources de données pour appréhender les problématiques propres au marché du travail.

- L'**Institut des Comptes nationaux (ICN)** produit les comptes régionaux qui reprennent les principaux indicateurs économiques pour les régions de Belgique. Parmi ceux-ci, on retrouve le PIB, la valeur ajoutée des secteurs ou la population totale ainsi que les données relatives à l'emploi. Ces données sont extrêmement précises et leur méthodologie est très robuste. Ces dernières se basent sur le lieu où l'emploi est situé, peu importe le lieu de résidence du travailleur.
- Le **SPF Économie** produit une enquête socio-économique appelée «Enquête sur les Forces de Travail (EFT)» menée auprès des ménages belges (± 45.000 ménages par an, soit ± 90.000 personnes interrogées chaque année), dont l'objectif premier est de classer la population en âge de travailler en trois groupes exhaustifs et distincts (personnes occupées, chômeurs et inactifs) et estimer ainsi les taux d'activité, d'emploi et de chômage. Les emplois sont ici définis en fonction du lieu de résidence du travailleur, à l'inverse de l'ICN donc. Les chômeurs sont considérés comme étant les personnes qui sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et rapidement disponibles pour travailler. Le fait de toucher ou non des allocations de chômage n'a donc pas ici d'importance. Les informations récoltées sont comparables au niveau européen grâce à une méthodologie harmonisée. Comme toute enquête, une marge d'erreur est associée aux résultats.
- Le **FOREM** recense les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI). Il s'agit des personnes qui bénéficient d'allocations de chômage, des jeunes en stage d'insertion et des autres personnes inscrites obligatoirement ou librement au Forem. Ce dénombrement inclut dans la population au chômage certaines personnes qui ne sont pas reprises dans l'EFT, comme celles qui ne cherchent pas activement un emploi, mais sont néanmoins inscrites au FOREM.
- L'**ONEM** recense les personnes qui ont bénéficié d'allocations de chômage. Ce dénombrement est assez éloigné de la définition de l'EFT car il n'y a pas de condition de recherche active d'un emploi. D'autre part, les personnes qui sont au travail, mais qui ont perçu des allocations de chômage au cours du mois de référence sont considérées comme étant au chômage.



- L'**ONSS** produit des données très détaillées relatives à l'emploi salarié. Elles ne permettent cependant pas de définir une population totale au chômage ou en emploi (étant donné qu'elles ne concernent que l'emploi salarié).
- L'**IWEPS** produit, à partir des données récoltées notamment au FOREM, un taux de chômage administratif pour la Wallonie. Celui-ci est généralement plus élevé que celui calculé par le SPF Économie car la population au chômage est plus importante (voir ci-dessus). Cependant, cet indicateur souffre actuellement de lourds problèmes de méthodologie, en particulier au niveau du calcul de son dénominateur (la population active) qui n'a plus été mis à jour depuis plusieurs années. Cet indicateur est donc à manipuler avec précaution.

4.3. La différence entre salarié et indépendant

Les **salariés** sont définis comme étant «*toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat (formel ou non) pour une autre unité institutionnelle résidente, en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente*». Sont également inclus parmi les salariés les indépendants à titre complémentaire. Les données concernant les salariés sont fournies à l'ICN par l'ONSS, l'ONSSAPL et l'ONEM.

Les **indépendants** sont eux définis comme étant «*les personnes qui sont seules propriétaires ou copropriétaires des entreprises sans personnalité juridique dans lesquelles elles travaillent, à l'exclusion des entreprises sans personnalité juridique classées comme quasi-sociétés. Sont également considérés comme indépendants: les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs à domicile dont le revenu est fonction de la valeur des produits issus du processus de production dont ils sont responsables et les travailleurs exerçant tant individuellement que collectivement des activités de production exclusivement à des fins de consommation finale ou de formation de capital pour leur propre compte*». Les données sont estimées par le SPF Emploi et l'INASTI, et reprises par l'ICN.

4.4. Piège à l'emploi : définition

Un piège à l'emploi c'est toute situation où l'incitant pour le demandeur d'emploi à chercher ou accepter un emploi est insignifiant voire inexistant. Il est évidemment très difficile de déterminer un seuil à partir duquel une personne considérera un travail comme étant attractif tant nous entrons ici dans un domaine subjectif.

4.5. Les indicateurs du marché du travail

$$\text{Taux d'activité}_{(20-64 \text{ ans})} = \frac{\text{Population active}_{(20-64 \text{ ans})}}{\text{Population en \u00e2ge de travailler}_{(20-64 \text{ ans})}}$$

$$\text{Taux d'emploi}_{(20-64 \text{ ans})} = \frac{\text{Population active occup\u00e9e}_{(20-64 \text{ ans})}}{\text{Population en \u00e2ge de travailler}_{(20-64 \text{ ans})}}$$

$$\text{Taux de ch\u00f4mage}_{(20-64 \text{ ans})} = \frac{\text{Nombre de ch\u00f4meurs}_{(20-64 \text{ ans})}}{\text{Population active}_{(20-64 \text{ ans})}}$$

4.6. Pour poursuivre la r\u00e9flexion...

- LE FOREM, *M\u00e9tiers en tension de recrutement en Wallonie*, 2020.
- LE FOREM, *March\u00e9 de l'emploi en 2019*.
- UWE, *\u00c9tudes sur la situation de l'entreprise : «La croissance des entreprises»*, 2017.
- UWE, *\u00c9tudes sur la situation de l'entreprise : «L'entrepreneuriat et le d\u00e9veloppement r\u00e9gional»*, 2018.
- UWE, *Rapport Economique : «Priorit\u00e9 \u00e0 l'Emploi»*, 2019.
- CONSEIL SUP\u00c9RIEUR DE L'EMPLOI, *Rapport 2019*.
- www.stagesdespoles.be

L'EMPLOI JE VEUX SAVOIR !

R\u00e9daction : Pierre ELIAS

Conception graphique : Thierry DECLoux

Impression : PICKING GRAPHIC

Photo de couverture : \u2122 PIXABAY

Editeur responsable : Olivier de WASSEIGE

\u2122 UWE 2020



L'EMPLOI
JE VEUX SAVOIR !



Union Wallonne des Entreprises, asbl

Rue de Rodeuhaie | 1348 Louvain-la-Neuve

info@uwe.be | www.uwe.be

© UWE 2020